



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le mardi, 18 août 2026 à 16 h 00 au 1166, boulevard Laure, à Sept-Îles, à la salle du conseil de la MRC de Sept-Rivières

PRÉSENCES :

Le préfet et maire de la Ville de Sept-Îles monsieur Benoît Méthot
Le conseiller de comté monsieur Daniel Camiré
La conseillère de comté madame Josée Pedneault
Le conseiller de comté suppléant monsieur Jeannot Vich

ABSENCE(S) :

La préfète suppléante et mairesse de la Ville de Port-Cartier madame Danielle Beaupré
La conseillère de comté madame Manon Langlois

SONT AUSSI PRÉSENTS :

La directrice générale et greffière-trésorière madame Elisabeth Chevalier
Le directeur général adjoint -Aménagement, Environnement, Programmes d'habitation et Politique monsieur Philippe Gagnon
La directrice générale adjointe - Services administratifs et greffière-trésorière adjointe madame Joanne Parent
Le directeur - Soutien aux entreprises monsieur Luc Morency
La technicienne juridique Clodie Bédard
12 citoyens

Ouverture de la séance

Le préfet monsieur Benoît Méthot, constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la séance régulière à 16 h 01.

2026-08-2166

Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du mardi 18 août 2026

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Daniel Camiré,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'ordre du jour de la séance régulière du mardi 18 août 2026.

2026-08-2167

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 21 juillet 2026

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Josée Pedneault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le procès-verbal de la séance régulière du 21 juillet 2026 tel que présenté.

2026-08-2168

Liste des engagements de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 16 juillet au 11 août 2026 : Dépôt

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté suppléant monsieur Jeannot Vich,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste des engagements de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 16 juillet au 11 août 2026 totalisant 1 609.65 \$ soit déposée au conseil.

(Voir annexe A)

2026-08-2169

Liste sélective des déboursés de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 16 juillet au 11 août 2026 : Dépôt et approbation

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Daniel Camiré,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste sélective des déboursés de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 16 juillet au 11 août 2026 totalisant 654 685.22 \$ soit déposée au conseil et approuvée.

(Voir annexe B)

2026-08-2170

Liste sélective des déboursés du TNO Lac-Walker pour la période du 16 juillet au 11 août 2026 : Dépôt et approbation

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Josée Pedneault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste sélective des déboursés du TNO Lac-Walker pour la période du 16 juillet au 11 août 2026 totalisant 5 353.35 \$ soit déposée au conseil et approuvée.

(Voir annexe C)

2026-08-2171

Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté de la MRC de Sept-Rivières

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté suppléant monsieur Jeannot Vich,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières affecte 200 000 \$ de son excédent de fonctionnement non affecté à l'excédent de fonctionnement affecté – Réaménagement de la bâtisse.

2026-08-2172

Adoption du rapport bisannuel d'activités du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Sept-Rivières

ATTENDU QU'un schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie est en vigueur sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, la MRC de Sept-Rivières doit adopter un rapport bisannuel d'activités pour les exercices 2024 et 2025.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Daniel Camiré,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le rapport bisannuel d'activités du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie pour les années 2024 et 2025;

QUE la coordonnatrice régionale du schéma de sécurité incendie soit autorisée à transmettre ce rapport au ministère de la Sécurité intérieure;

QUE la MRC de Sept-Rivières dépose ledit rapport sur son site internet.

2026-08-2173

Participation et demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités 2026-2029 (PAC)

ATTENDU le Programme d'appui aux collectivités 2026-2029 (PAC) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), qui vise à accroître la capacité des collectivités à être plus accueillantes et inclusives;

ATTENDU l'admissibilité de la MRC de Sept-Rivières à participer au programme pour l'ensemble de son territoire;

ATTENDU la Convention d'aide financière relative à l'élaboration d'un plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des immigrantes et d'autres minorités ethnoculturelles (le plan d'action) signée entre le MIFI et la MRC de Sept-Rivières le 5 décembre 2025;

ATTENDU QUE le plan d'action est achevé et que celui-ci doit être soumis au MIFI pour acceptation;

ATTENDU QUE, dans le cadre du PAC, la MRC de Sept-Rivières est admissible à une aide financière de 75 % des dépenses sur trois ans jusqu'à un maximum de 500 000 \$, pour la réalisation des activités prévues au plan d'action;

ATTENDU QU'il est permis à la MRC de financer sa part de 25 % des dépenses à même le Fonds régions et ruralité (FRR) volet 2;

ATTENDU QUE des modifications importantes ont été effectuées relativement aux modalités de financement du PAC quant aux frais d'administration et au traitement salarial admissible;

ATTENDU QUE des modifications importantes ont aussi été effectuées relativement aux actions admissibles et que les seules actions pouvant être financées sont celles qui ont trait au maillage culturel, mission principale des organismes Alpha Lira et Popco.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Josée Pedneault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et d'autres minorités ethnoculturelles (le plan d'action);

QUE le plan d'action soit déposé au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) avec la reddition de comptes finale conformément à l'article 7.2 de la Convention d'aide financière relative à l'élaboration d'un plan d'action;

QUE la MRC de Sept-Rivières avise le MIFI qu'il n'entend pas déposer de nouvelle demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

2026-08-2174

Appel d'offres No MRC7R-FIN-2026-100 - Services professionnels en évaluation foncière pour la MRC de Sept-Rivières du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2032 - Adoption du système d'évaluation et de la grille de pondération

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières doit aller en appel d'offres afin d'obtenir des services professionnels en évaluation foncière pour le rôle d'évaluation de son territoire non organisé (TNO).

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté suppléant monsieur Jeannot Vich,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le système d'évaluation et la grille de pondération prévus dans le document d'appels d'offres No MRC7R-FIN-2026-100 - Services professionnels en évaluation foncière pour la MRC de Sept-Rivières du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2032 , lequel valant comme si ici au long reproduit.

2026-08-2175 Mise à jour de l'organigramme de la MRC de Sept-Rivières

ATTENDU la modification du poste de direction des affaires juridiques en un poste de technicien(ne) juridique et l'abolition du poste de surveillant de sites.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Daniel Camiré,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE l'organigramme de la MRC de Sept-Rivières soit accepté tel que présenté.

2026-08-2176 Dépôt de la liste des employés engagés pour la période du 18 février au 18 août 2026

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières a délégué le pouvoir d'embauche de certains employés salariés à la direction générale;

ATTENDU QUE la liste des employés engagés doit être déposée à la séance du conseil suivant leur embauche.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Josée Pedneault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste des employés engagés pour la période du 18 février au 18 août 2026 soit déposée au conseil.

2026-08-2177 Octroi d'aides financières dans le cadre de la Politique de soutien aux entreprises (incluant l'économie sociale)

ATTENDU QU'une des missions de la MRC est de favoriser le développement économique en mettant à la disposition des promoteurs des outils et des services adaptés à leurs besoins;

ATTENDU QUE la MRC a mis en place un programme de soutien à l'entrepreneuriat (SE);

ATTENDU QUE ce programme vise à aider les entreprises privées ou les entreprises d'économie sociale (OBNL ou COOP) en leur offrant un support financier.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté suppléant monsieur Jeannot Vich,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise une subvention pour les dossiers suivants :

- Marché 7 Ivoire inc. (SE-14-2026) : 6 000 \$
- KM Ressources Solutions inc. (SE-15-2026) : 14 000 \$

QUE les sommes soient prises à même le Fonds réservé d'investissement pour le commerce de détail et la restauration de la MRC de Sept-Rivières.

2026-08-2178 Octroi d'une aide financière - Projets spéciaux

ATTENDU QUE le Festival bouffe et plaisir de Sept-Îles oeuvrant sous le nom du Festi-Grîles de la Côte-Nord aura lieu du 14 au 16 août 2026.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Daniel Camiré,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières confirme une participation financière maximale de 5 000 \$ au Festival bouffe et plaisir de Sept-Îles oeuvrant sous le nom du Festi-Grîles de la Côte-nord;

QUE la somme soit prise à même le poste budgétaire « Projets spéciaux ».

2026-08-2179

Participation à une activité de financement de l'Amicale interculturelle de Sept-Îles (AMIS)

ATTENDU la tenue de la 6e édition du souper interculturel qui aura lieu le 19 septembre 2026.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Josée Pedneault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la MRC de Sept-Rivières participe à l'activité de financement de l'Amicale interculturelle de Sept-Îles (AMIS) pour un montant de 650 \$;

QUE la somme soit prise à même le poste « projets spéciaux ».

2026-08-2180

Opposition de la MRC de Sept-Rivières au Rapport de recommandations de la Table de concertation sur les propositions d'aires marines protégées

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'est fixé comme objectif de protéger 30 % de son territoire d'ici 2030, incluant les milieux marins sous sa juridiction;

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a lancé, en 2024, un appel à projets visant la création de nouvelles aires protégées;

ATTENDU QUE les municipalités régionales de comté (MRC) étaient invitées à consentir à ce que les projets proposés sur leur territoire puissent être analysés dans le cadre de démarches de concertation régionale, soit une table pour les propositions continentales et une autre pour les propositions marines;

ATTENDU QUE trois propositions d'aires marines protégées concernant le territoire de la MRC de Sept-Rivières ont été déposées avant la date limite du 15 octobre 2024 fixée par le Ministère;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières a adopté la résolution numéro 2024-11-1651 autorisant le gouvernement du Québec à procéder à l'analyse de ces trois projets;

ATTENDU QUE ces trois propositions ont été déposées par la ZIP Côte-Nord du Golfe et sont les suivantes :

- « Secteur élargi de la baie et de l'archipel de Sept-Îles »;
- « Zone côtière de Port-Cartier, secteur Pentecôte Est »;
- « Île aux Œufs et secteur environnant, Port-Cartier ».

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a confié à la ZIP Côte-Nord du Golfe le mandat d'animer et de coordonner le processus de concertation relatif à ces propositions;

ATTENDU QUE cette situation soulève des préoccupations quant à l'impartialité du processus, considérant que cet organisme est également l'initiateur des projets soumis à l'analyse;

ATTENDU le dépôt du Rapport de recommandations de la Table de concertation sur les propositions d'aires marines protégées de Sept-Rivières;

ATTENDU QUE ce rapport fait état d'une quatrième proposition d'aire marine protégée intitulée « Moisie-Pentecôte »;

ATTENDU QUE cette proposition ne figurait pas parmi les projets présentés à la MRC de Sept-Rivières à l'automne 2024 et visés par la résolution numéro 2024-11-1651;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC n'a donc jamais accordé son aval à l'analyse de cette quatrième proposition;

ATTENDU la position commune exprimée par le Cégep de Sept-Îles, Développement économique Port-Cartier, Développement économique Sept-Îles et le Port de Sept-Îles dans une lettre datée du 26 juin 2026 intitulée « Opposition à la délimitation du projet d'aire marine protégée pour la MRC de Sept-Rivières »;

ATTENDU QUE la création d'une aire marine protégée selon les limites proposées pourrait compromettre le développement économique actuel et futur de la MRC, notamment les activités d'exportation de matières premières telles que le minerai de fer et l'aluminium à partir des infrastructures stratégiques de la Zone industrialo-portuaire de Port-Cartier, Sept-Îles et Uashat mak Mani-Utenam;

ATTENDU QUE les propositions actuellement à l'étude pourraient également restreindre le développement de secteurs économiques essentiels à la région, notamment la pêche commerciale et l'aquaculture, dont les activités se déroulent principalement dans le milieu marin.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté suppléant monsieur Jeannot Vich,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières s'oppose fermement aux conclusions et recommandations contenues dans le Rapport de recommandations de la Table de concertation sur les propositions d'aires marines protégées de Sept-Rivières;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières dénonce le processus mis en place par le gouvernement du Québec, lequel ne lui a pas permis de disposer de l'ensemble des propositions d'aires marines protégées lors de l'adoption de la résolution numéro 2024-11-1651;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières dénonce également la décision du gouvernement du Québec d'avoir confié le mandat de concertation à la ZIP Côte-Nord du Golfe, alors que cet organisme était lui-même promoteur de projets soumis à l'analyse, créant ainsi une apparence de conflit d'intérêts;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières réitère son ouverture à poursuivre les discussions concernant la protection du milieu marin, dans le but d'en arriver à une solution consensuelle réunissant les acteurs économiques, les représentants politiques du territoire ainsi que les gouvernements du Québec et du Canada;

QUE toute démarche de conservation ou de protection marine envisagée sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières respecte les impératifs de développement économique régional et n'entrave pas les perspectives de croissance et de prospérité des générations actuelles et futures;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts et députée de Duplessis, Mme Kateri Champagne Jourdain, à l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord, à Développement économique Port-Cartier, à Développement économique Sept-Îles, au Port de Sept-Îles ainsi qu'au Cégep de Sept-Îles.

Période de questions

Le préfet et la direction générale répondent aux questions du public.

2026-08-2181

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Daniel Camiré,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance régulière du 18 août 2026 soit levée à 17 h 19.

Benoît Méthot

Signé avec ConsignO Cloud (27/09/2026)

Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

notarius

Benoît Methot
Préfet

Élisabeth Chevalier

Signé avec ConsignO Cloud (22/09/2026)

Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

MRC

SEPT-

RIVIÈRES

Élisabeth Chevalier
Directrice générale et greffière-trésorière

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Benoît Méthot

Signé avec ConsignO Cloud (27/09/2026)

Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

notarius

Benoît Methot
Préfet